

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 73 (1985)

Heft: [3]

Artikel: Fribourg : commission-tampon

Autor: bg

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-277520>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un canton à l'autre

FRIBOURG : COMMISSION- TAMPON

Née en décembre 1982, la commission pour les questions féminines compte 14 membres, dont 3 hommes. Le Centre de liaison et la section fribourgeoise de la FRC y ont une déléguée qui assiste aux séances avec voix consultative. Rattachée au département de l'Intérieur, son rôle est de répondre aux questions que lui soumet le Conseil d'Etat ; elle n'a pas à prendre des initiatives, elle n'est pas mandatée pour cela. Si les femmes fribourgeoises ont des problèmes qu'elles aimeraient voir traités par la Commission, elles doivent avoir recours à la voie démocratique qui passe par une interpellation, un postulat ou une motion déposée par un ou une député au Grand Conseil. Heureusement, la Commission compte quatre députés de trois partis différents.

En deux ans, la Commission s'est réunie moins d'une dizaine de fois. Elle a traité notamment de la participation des femmes à la défense générale lors de la procédure fédérale de consultation : la réponse du Conseil d'Etat à Berne a suivi de très près son préavis. Elle a également analysé la situation des jeunes filles en ce qui concerne leur formation et leur choix professionnel. Ce gros mandat a été le travail essentiel de la Commission en 1984. Elle a pu consulter à ce propos tous les milieux concernés : écoles, orienteurs professionnels, inspectrices scolaires des travaux manuels, rapport des directeurs de l'instruction publique de Suisse romande, etc.

Le rapport élaboré a été déposé sur le bureau du directeur de l'instruction publique le 20 janvier. Il fait état des dernières discriminations existantes et formule quelques propositions concrètes en vue de leur élimination. La commission espère évidemment que la plus large publicité sera donnée à son rapport afin que le débat soit porté sur la place publique. Mais cela dépend du département concerné.

Mais la Commission n'a pas été consultée à propos de la nouvelle loi fiscale votée en juin 1984. L'inventaire des discriminations de droit dont sont encore victimes les femmes, inventaire exigé par la Confédération, n'a fait l'objet que d'un rapide survol par une juriste de l'Etat qui n'a pas eu le temps nécessaire pour réaliser un catalogue exhaustif... La Commission a pris l'initiative de recevoir des déléguées du groupe Solidarité-femmes qui s'occupe des femmes battues à Fribourg et environ, ainsi que des déléguées du Bureau de la Condition féminine du Jura et de la commission valaisanne.

Travail prudent, à petits pas d'une Commission qui n'est pas ressentie

comme nécessaire par la population et qui n'a que de petits, tout petits moyens. Ainsi elle aurait aimé publier un bulletin sur les questions féminines... Elle n'a pas eu la même chance que la Commission jurassienne.

Pour l'avenir, la commission reste à l'écoute des associations féminines, à la disposition du Conseil d'Etat. Elle compte prendre une part active au débat sur le nouveau droit matrimonial qui va s'instaurer à la suite de la déposition du référendum.

On ne demande pas à une commission des questions féminines de porter la révolution dans les foyers, les administrations, les syndicats ou les partis politiques... ni d'être un alibi... mais quelque chose entre les deux, quelque chose comme un tampon entre les idées trop radicales et les mentalités trop conservatrices. Difficile position. — (bg)

LA PREMIERE PRESIDENTE DE TRIBUNAL (BE)

Après les deux premières avocates dans le district de Moutier, le Jura berinois connaît sa première Présidente de Tribunal. Me Cornelia Apolloni, qui fonctionnait jusqu'ici comme greffière au Tribunal du district de Courtelary, assume depuis le 1er janvier la fonction de juge unique dans les affaires pénales en matière de circulation routière et dans les affaires de compétences, de conciliation et de poursuites. Si, dans de nombreuses régions du pays, l'accession d'une femme à un tel poste ne crée plus de surprise, c'est en revanche une première pour la région jurassienne, canton du Jura compris. Souhaitons que Me Apolloni fera des émules... — (mh)

ADF DES MONTAGNES (NE) : A QUATRE CA VA MIEUX

Les assemblées générales sont, certes, le passage obligé de toute société pour faire le bilan de l'activité, mais c'est aussi l'occasion de se retrouver dans une ambiance un peu différente. La section des montagnes de l'Association pour les droits de la femme avait ainsi convié ses membres à entendre le rapport d'activité avant de savourer une fondue et d'enchaîner sur un exposé de Janine Scalera, présidente de l'Associa-

tion des chômeurs de La Chaux-de-Fonds qui a montré l'importance de la solidarité face aux problèmes qui assaillent les chômeurs — notamment ceux dont l'âge dépasse la quarantaine, les « vieux », et les femmes sur un marché où elles se retrouvent souvent sans qualification professionnelle. Mme Scalera a insisté sur l'aide qu'une association telle que celle qu'elle préside peut apporter sur le plan des démarches à entreprendre, du soutien et de la confiance à ne pas perdre, des contacts dans le local de la rue de la Ronde 21 (dont le loyer est payé par la commune de La Chaux-de-Fonds). Le témoignage d'une mère de famille qui élève seule ses enfants, membre de l'association, était à cet égard très précieux.

ENCORE DES ECHEANCES POLITIQUES...

La section des montagnes de l'ADF arrivait, elle, au terme d'un essai de deux ans d'une direction collective. Cette expérience se révèle en tous points positive. Un seul changement : Mme Andrée Cavaleri a demandé à être déchargée de la caisse et c'est Françoise Vuilleumier qui la reprendra. Avec Anne Christinat et Josiane Greub, elles continueront donc à s'occuper les quatre ensemble de l'organisation et de l'administration de la section.

Cette année encore, ce sont les échéances politiques qui ont marqué l'activité de la section : élections communales, apéritif pour l'élection d'Elisabeth Kopp au Conseil fédéral, soutien à l'initiative sur l'assurance-maternité, etc.

L'enquête sur la condition féminine et d'autres actions — comme l'égalité dans la formation scolaire entre garçons et filles — continuent de mobiliser les forces des membres de la section.

Pour tenter de toucher d'autres femmes et de les intéresser aux réunions, le comité propose de déplacer celles-ci du lundi après-midi au 2e mardi de chaque mois, à 20 h. L'essai se poursuivra jusqu'à l'été. Pour ce qui est du reste des projets, c'est toujours l'actualité qui va se charger de les déterminer. L'initiative pour le droit à la vie et le référendum contre le nouveau droit matrimonial réclameront un gros effort de la part de la section, tant ce sont deux échéances d'importance pour hommes et femmes. Quant aux prochaines élections cantonales de ce mois de mars, elles mobilisent déjà, notamment pour faire prendre conscience aux jeunes électeurs et électrices de l'importance de leur vote. — (alg)